

## CONSEIL DE VILLE

**Séance du 3 juillet 2014, à 19.30 h,  
salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2<sup>e</sup> étage)**

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 22 du mercredi 18 juin 2014 et dans les journaux locaux, ainsi que par l'envoi à chaque conseillère et conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbaux des séances du 23 janvier 2014 et du 15 mai 2014.
4. Questions orales.
5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :
  - a) Mme Alice Galvine Aufranc, 12.01.1973, ressortissante camerounaise.
  - b) M. Dlovan Hassan Talho, 25.03.1983, et son fils Milan Talho, 8.02.2014, ressortissants irakiens.
  - c) Mme Emilie Moreau, 27.12.1979, M. Christophe Moreau, 12.04.1971, et leurs filles Margaux, 23.03.2007, et Eléonore Anne, 06.01.2010, ressortissants français.
  - d) Mme Sabine Popovska, 16.07.1971, ressortissante macédonienne.
  - e) Mme Arlette Liliane Thérèse Bertrand, 25.02.1949, ressortissante française.
6. Réponse à la question écrite intitulée « Eclairage et Esplanade : quelle place pour le développement durable ? » (n° 872) (PS-Les Verts).
7. Traitement de la motion intitulée « Pour une démocratie ambitieuse » (n° 876) (PS-Les Verts).
8. Traitement du postulat intitulé « Pour la création de places de parc à vélo fermées en gare de Porrentruy » (n° 877) (PDC-JDC).
9.
  - a) Ratifier les dépassements de crédits budgétaires pour 2013.
  - b) Accepter les comptes de l'Administration communale 2013.
10. Rapport de gestion 2013 de l'Administration communale.
11. Divers.

M. Jean-Luc Plumey, président du Conseil de ville, dirige les débats.  
Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Est excusée pour le PDC :

Mme Anne-Marie Volpato - remplacée par M. Hervé Eggenschwiller.

Est excusée pour le PS :

Mme Francine Chapatte - remplacée par M. Jean-Claude Barras.

Est excusé pour le PCSI :

M. Victor Giordano - remplacé par M. Manuel Benitez.

Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Sophie Barthod Gressot, Rosalie Beuret Siess, Mathilde Crevoisier Crelier, Chantal Gerber, Aline Nicoulin, Lisa Raval, Maria Werdenberg, Corinne Zwahlen.

MM. Jean-Claude Barras, Manuel Benitez, Denis Bessire, Alain Bohlinger, Angelo Casarano, Pierre-Alain Cattin, Josquin Chapatte, Alain Chariatte, Gilles Coullery, Hervé Eggenschwiller, Victor Egger, Joël Etique, Jean Farine, Robert Frund, Manuel Godinat, Claude Gury, Dominique Hubleur, Yannick Jubin, Hugues Leuenberger, Marcel Meyer, Didier Nicoulin, Julien Parietti, Pierre Parietti, Johan Perrin, Sébastien Piquerez, Jean-Luc Plumey, Yves Quiquerez, Thomas Schaller, Thierry Simon, Frédéric Sollberger, Nicolas Theurillat, Stéphane Theurillat, Yann Voillat.

Sont présents pour le Conseil municipal :

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg, Mme Anne Roy, MM. Pierre-Olivier Cattin, Philippe Eggertswyler, Julien Loichat, Eric Pineau, Gabriel Voirol, François Valley, chancelier, et M. François Biedermann, caissier municipal.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs.

Sont désignés : MM. Denis Bessire et Frédéric Sollberger.

## **Ordre du jour**

La parole n'est pas demandée.

### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

## **1. Communications**

M. le Président signale que, suite à la démission de Mme Chantal Braichet, Mme Sophie Barthod devient membre titulaire et Mme Fanny Mettey devient suppléante.

## **2. Informations du Conseil municipal**

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg indique que deux postes ont été mis en postulation au Service de l'UEI. Le premier, pris sur une diminution du taux d'occupation de certains employés et de postes vacants, concerne un responsable pour la mise en place du système informatique du territoire qui est défectueux ou inexistant à Porrentruy. Le deuxième poste, limité à 4 ans, concerne un chargé de projet. Ce poste permettra d'augmenter le volume des prestations de l'UEI afin de pouvoir gérer le nombre des investissements, comme la piscine ou la patinoire, que la commune a à réaliser. M. le Maire profite de l'occasion pour remercier les membres de l'UEI ainsi que l'ensemble de l'administration pour le travail effectué.

Par rapport aux diverses interventions pour plus d'arborisation et de culture au centre Esplanade, M. le Maire mentionne que le Conseil municipal est actuellement en réflexion globale concernant ce secteur, y compris les emmarchements au bord de la rivière, et que les mandats d'étude vont être attribués. Concernant Albergo Diffuso et Cœur de ville, M. le Maire indique que des demandes de subvention ont été faites à la Confédération mais que ces dossiers n'ont pas été retenus et qu'il faudra trouver des financements ailleurs. Il signale aussi que l'exécutif a reçu le Conseil communal d'Aesch au mois d'avril et les membres de l'administration communale d'Aesch la semaine passée, lors d'une visite à Porrentruy. Dernièrement, une délégation du Conseil municipal et du Conseil de ville s'est rendue à la fête de la vigne à Aesch.

En ce qui concerne les taxis, il ajoute qu'une directive, saluée par les personnes concernées, a été mise en place pour les 3 places devant la gare et celle de la Beuchire. Le montant facturé s'élèvera à 800 francs et la part dévolue aux CFF leur sera restituée. Il termine en mentionnant les heures d'ouverture des bureaux durant la période estivale, soit du 7 juillet au 18 juillet et du 11 août au 14 août, de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures, y compris le jeudi, et du 21 juillet au 8 août, de 9 à 12 heures.

M. Philippe Eggertswyler indique que le dossier d'assainissement du hangar et de la dépollution du sol de la parcelle n° 490 à Lorette 32 est terminé et qu'il est maintenant possible de mettre en valeur cette parcelle, sachant qu'une partie de la parcelle a été déclassée du cadastre des sols pollués et que l'autre partie a été inscrite dans un rapport des zones polluées. Cet avancement dans ce dossier a permis à la Municipalité d'échanger dernièrement avec deux coopératives de la place pour éventuellement y implanter des immeubles proposant des logements sociaux.

En relation avec le nouveau statut du personnel, M. Julien Loichat mentionne qu'une directive, uniquement pour les grades, a été élaborée et que les membres de la police municipale, à l'exception des auxiliaires, ont été promus à différents grades en témoignage de leur engagement permanent. Il ajoute que le Conseil municipal a appris avec satisfaction que le Gouvernement jurassien avait retiré le projet de police unique pour maintenir le projet de police synergie et qu'il sera attentif aux éléments légaux qui figureront dans ce projet de loi qui sera débattu au Parlement jurassien durant l'automne. Cette décision permettra aussi de reprendre le travail de révision du règlement général de police.

M. Gabriel Voirol informe que le plan directeur « Coeur de ville », ainsi que le rapport y relatif, ont été envoyés au Canton pour l'examen préalable, ce qui va prendre deux à trois mois. Dès que ce document sera retourné à la Municipalité, les éventuelles adaptations à faire seront examinées pour son adoption par le Conseil municipal. Entretemps, les divers aménagements prévus seront chiffrés, avec une approximation de plus ou moins 30 %, pour mettre en place une planification et prendre les décisions qui s'imposent.

Mme Anne Roy indique que trois recours ont été déposés auprès du tribunal concernant le plan d'aménagement local. Deux recours, relatifs à des droits privés, subsistent. Pour cette raison, le Conseil municipal a demandé la levée de l'effet suspensif. Dès que l'effet suspensif sera levé, la Commune pourra mettre en route c'est important outil de développement pour Porrentruy.

### **3. Procès-verbaux des 23 janvier 2014 et du 15 mai 2014.**

Suite à la demande de M. Stéphane Theurillat, souhaitant que le numéro de version soit indiqué sur le procès-verbal lors d'une seconde version, M. le Président répond qu'il en prend note.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ces deux procès-verbaux à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

### **4. Questions orales**

M. Hugues Leuenberger relève qu'il a appris avec surprise qu'un seul maire d'Ajoie s'est ouvertement offusqué de la fermeture pendant la nuit des urgences à Porrentruy. Il ajoute que même si 1,5 patient consulte les urgences la nuit à Porrentruy, cela ne justifie pas la fermeture de ce service. Dans le cadre du déménagement des infrastructures bruntrutaines vers Delémont, il avait été prévu le déménagement de l'école des « gestionnaires en commerce de détail » à Porrentruy pour compenser le départ à Delémont de la HEP-BEJUNE. Aujourd'hui, la mauvaise santé des apprentis de Delémont a fait qu'ils continuent leur formation à Delémont et la très bonne santé des apprentis de Porrentruy fait qu'ils font la première année à Porrentruy et les deux autres années à Delémont. Il demande donc au Conseil municipal quelle est sa position quant à la fermeture des urgences de nuit à Porrentruy et qu'entend-il entreprendre pour éventuellement s'y opposer et est-ce que l'exécutif communal a proposé la candidature de Porrentruy pour accueillir le nouvel hôpital jurassien qui est projeté ou organiser une vaste campagne sanitaire pour améliorer la santé des gens de la vallée ?

M. le Maire Pierre-Arnaud Fueg répond qu'une unité de réadaptation, comprenant 20 lits, a été inaugurée à l'Hôpital de Porrentruy ; ce qui permet une spécialisation de l'hôpital de Porrentruy. Pour cette raison, il pense que le bloc opératoire de Porrentruy rouvrira ses portes dans un délai relativement bref. Selon les informations qu'il a reçues par les responsables de l'Hôpital du Jura, les urgences de Porrentruy sont très peu utilisées car les gens ont déjà pris l'habitude de se rendre à Delémont ; ce qui pose d'autres problématiques à Delémont où, à certaines heures, il y a trop de patients qui ne peuvent pas être traités dans des délais acceptables. Sans faire de régionalisme, il ajoute que la question de la centralisation des prestations dans la capitale se pose car, aujourd'hui, sous l'angle des finances, le Canton essaie de faire passer un certain nombre de sucres qui sont difficiles à avaler. Il constate que les relations entre le canton et les communes se sont durcies et qu'il faut se battre. Il ajoute que l'Ajoie, et pas seulement Porrentruy, doit se réveiller. Au niveau du SIDP, un certain nombre de thèmes est en discussion avec le Canton pour faire valoir les droits du district de Porrentruy mais ce n'est pas toujours évident. Avec la suppression du service des urgences, il constate que la sécurité sanitaire n'est plus assurée et que Porrentruy n'a plus d'hôpital mais un centre de réadaptation. Au niveau sanitaire, à peu près tout ce qui a pu être enlevé à Porrentruy l'a été. Par contre, Delémont va vers un gros défi car, aujourd'hui, il s'agit de sauver l'Hôpital du Jura ; ce qui ne sera pas facile. En effet, les habitudes changent et les ajoulots, lors de

problèmes de santé graves, partent volontiers se faire soigner à Bâle et Delémont ne va assurer plus que la base des soins. Il termine en indiquant que l'hôpital devra être relocalisé pour permettre d'avoir encore un hôpital digne de ce nom dans la région.

M. Hugues Leuenberger se déclare satisfait.

En complément à la question de M. Leuenberger, M. Stéphane Theurillat rappelle que la maternité de Porrentruy a été fermée il y a quelques années alors qu'elle venait d'être rénovée. En décembre 2013, les salles d'opération ont aussi été fermées. Aujourd'hui, suite à la décision de la fermeture du service des urgences la nuit, il se demande s'il faut s'attendre à une suppression complète de ce service. Il relève que la HEP-BEJUNE a également été déplacée à Delémont et, il y a quelques semaines, les Communes de Porrentruy et Courtedoux se sont vu imposer par le Canton l'accueil des gens du voyage sur une zone non prévue à cet effet. Dans le même temps, le Canton refusait la zone industrielle de l'Oiselier prévue par le plan d'aménagement local, ceci alors que des propositions avaient pu être données permettant de rester en conformité avec la loi, ce qui agace une partie de la population ajolote qui a le sentiment que la ville de Porrentruy se voit privée d'éléments attractifs pour son développement. Il demande donc au Conseil municipal quelles mesures envisage-t-il de prendre ou a-t-il déjà prises pour faire part du mécontentement de la population et pour défendre ses intérêts auprès du Canton ?

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg répond que deux problématiques se posent de manière assez évidente, soit les relations entre les Communes et le Canton et la centralisation des prestations qui, aujourd'hui, sous l'égide des coûts sont ramenées à un seul lieu. Si ce lieu est délocalisé, cela ne le gêne pas ; mais si ce lieu est dans tous les cas Delémont, il pense que c'est l'Etat lui-même qui a un intérêt. Concernant le PAL, il signale que la Commune a trouvé plusieurs solutions mais, chaque fois que celles-ci ont été avancées, le Canton trouvait de nouvelles conditions à mettre, ce qui fait que Porrentruy n'a pas eu les zones souhaitées. Il constate qu'il y a une différence de vues entre les Communes et le Canton puisqu'aujourd'hui c'est ce dernier qui décide de la localisation et du type de développement qui doit être fait dans les régions.

Il ajoute qu'il appartient aux Communes de prendre leurs responsabilités en matière de développement. En exemple, il indique qu'aujourd'hui lors de l'inauguration d'une entreprise située dans une autre commune ajolote, un ministre a indiqué aux dirigeants de cette entreprise qu'il était dommage d'avoir construit dans ce lieu et pas dans la vallée puisque le développement serait plus adéquat ; il trouve ça inadmissible de la part d'un ministre car les communes ont toutes droit au développement, surtout en Ajoie où les conditions-cadres sont actuellement exceptionnelles. Dans un certain nombre de cas, comme les gens du voyage, la Commune a mis un peu d'eau dans son vin, sachant que les gens du voyage sont des gens qui respectent la façon de vivre et la façon de se comporter en société et qu'ils ne créent absolument aucun de souci. L'Ajoie veut participer à l'intégration de ces personnes, pour cette raison il a été proposé au ministre concerné des portes ouvertes avec ces gens et une rencontre avec la population pour apprendre à se connaître. Il termine en indiquant qu'un certain nombre de choses devront être traitées ces prochains mois dans les relations entre l'Etat et les Communes.

M. Stéphane Theurillat se déclare satisfait et espère que le Conseil municipal pourra utiliser les mêmes qualificatifs suite à ces discussions avec l'Etat.

M. Dominique Hubleur demande si Qualicité, qui a pour but de promouvoir la qualité de vie en vieille ville afin de donner une place prépondérante aux piétons et à la mobilité douce, sera rencontrée par le Conseil municipal dans le cadre du dossier « Cœur de ville » afin de regrouper toutes les forces qui travaillent pour faire vivre et revitaliser le centre de la cité, étant donné que cette association n'est pas en opposition avec les autorités municipales, selon le Quotidien jurassien ?

M. Gabriel Voirol rappelle que le plan directeur « Cœur de ville » est un dossier important pour tous les habitants de Porrentruy et pour les personnes qui veulent s'installer à Porrentruy. Ce dossier a fait l'objet d'une action participative, permettant ainsi aux personnes qui vivent à l'intérieur de la ville de faire des propositions.

Dans ce contexte, les représentants de Qualicité, qui ont été largement entendus, ont eu l'occasion de participer et faire part de leurs souhaits et leurs préoccupations.

Toutefois, cette association a lancé une pétition avec 3 questions qui ne sont pas du tout en contradiction avec la vision stratégique du Conseil municipal ; il n'y a donc pas de point de friction ou de conflit avec Qualicité. Aujourd'hui, l'orientation et la stratégie du plan directeur « Cœur de ville » doit permettre de définir dans quel ordre les réalisations vont se faire, en tenant compte des aspects urbanistiques, des aspects routiers, des aspects liés à la sécurité ou à la voirie. Les instances habituellement consultées pour ce genre de dossier, comme les commissions municipales, seront privilégiées. Pour les questions ayant trait à la mobilité, Pro Infirmis sera aussi consulté et, dans chaque projet final de réalisation, les associations auront leur mot à dire mais aujourd'hui il n'y a pas à craindre de conflit vis-à-vis de Qualicité. M. Voirol mentionne encore que le projet « Cœur de ville » se réalisera sur une période entre 10 et 15 ans mais la volonté du Conseil municipal est d'entreprendre prioritairement la rue Pierre-Péquignat qui est dans un état catastrophique. Le Canton a aussi des projets comme à la rue Trouillat et sur Pont de la rue du Gravier qui s'inscrivent dans la stratégie de « Cœur de ville » et où des synergies seront trouvées dans le cadre de ces réalisations.

M. Dominique Hubleur se déclare satisfait.

M. Alain Chariatte a appris, par le Quotidien jurassien, qu'un grand groupe français envisage d'exploiter une carrière de 15 hectares à Lucelle, en France, et qu'un comité d'opposants a été créé pour empêcher cette réalisation, craignant un flux incessant de camions et s'inquiétant pour la tranquillité des lieux. Il ajoute que cet important projet doit aussi interpeler les autorités de Porrentruy, étant donné que la source de l'Ante, qui alimente la ville en eau potable à hauteur de 20%, pourrait être concernée et que l'exploitation d'une carrière peut créer des modifications dans les fissures rocheuses ou engendrer une pollution aux hydrocarbures par infiltration dans le sol avec de graves conséquences à long terme pour la source concernée. Il demande donc au Conseil municipal si des contacts ont été pris avec les promoteurs, afin de connaître l'avancement de ce projet, s'il est possible de créer un périmètre de protection de la source de l'Ante et quelles mesures le Conseil municipal entend-il prendre afin d'obtenir toutes les garanties nécessaires si ce chantier voit le jour ?

M. Gabriel Voirol indique que l'annonce de cette nouvelle carrière a interpellé le Conseil municipal qui, avec les Communes d'Alle et de la Baroche, s'est approché du Canton afin de connaître plus en détail le projet en question, qui, aujourd'hui, n'a fait l'objet d'aucune demande officielle ni en France, ni dans le Canton du Jura. Concernant ce dossier, ce qui est plus problématique, c'est la turbidité qui peut être provoquée par les secousses sismiques. M. Fernex, responsable de ces dossiers, a confirmé que cette carrière, là où elle est prévue, n'aura aucune influence sur la qualité de l'eau de la source de l'Ante, ce qui est rassurant. Toutefois, le Conseil municipal suivra ce dossier par le SIDP qui a interpellé les instances cantonales pour pouvoir intervenir et faire valoir les intérêts des Communes suisses par rapport à ce projet qui se fera sur territoire français.

M. Alain Chariatte se déclare satisfait.

Suite à la fermeture des urgences la nuit, Mme Rosalie Beuret demande au Conseil municipal de quelle manière la Municipalité sera associée aux réflexions qui vont permettre de garantir la sécurité sanitaire à la population ajolote et si des solutions ou des garanties par rapport à des médecins de garde en Ajoie la nuit seront toujours trouvées, car, aujourd'hui, la centrale du 144 renvoie d'office les personnes qui la consulte auprès des urgences de Delémont ?

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg répond qu'un SMUR sera créé ; des ambulances, accompagnées de médecins, se rendront directement sur place. Ceci est plutôt un point positif puisqu'aujourd'hui une ambulance qui part n'a pas de médecin à bord ; il y aura donc un gain en efficacité. La question de la localisation des ambulances se pose car il semblerait qu'il n'y aurait qu'un véhicule à Delémont. Le Conseil municipal sera vigilant et demandera qu'un deuxième véhicule en activité soit aussi stationné à l'hôpital de Porrentruy.

Evidemment, quant le SMUR est, en général, engagé pour d'importantes raisons sanitaires, l'ambulance part directement sur Bâle et non sur Delémont. Cette situation ne paraît pas plus mauvaise que celle que l'on connaît actuellement, sachant aussi que des mesures d'accompagnement ont été prévues comme des médecins de garde ou une formation de personnes dans chaque commune.

Mme Rosalie Beuret se déclare satisfaite.

Avec le retour des beaux jours, Mme Lisa Raval relève que le parc du Pré de l'Etang, en fin de journée et plus particulièrement le week-end, verra les familles et personnes âgées côtoyer les jeunes venus faire l'apéritif. Si cette animation est bien entendue la bienvenue, il n'en reste pas moins qu'elle continue à poser certains problèmes de cohabitation. Outre les déchets qui ne sont pas tous déposés dans les poubelles et qui peuvent poser un problème de sécurité pour les plus petits, la problématique du rituel de l'apéritif soulève aussi des questions de santé. Elle demande donc si la démarche « place aux jeunes », menée dans le but de sensibiliser adolescents et jeunes adultes aux questions de l'alcool et du vivre ensemble, sera reconduite cette année ou quelles sont les démarches envisagées par le Conseil municipal pour permettre à toutes et tous de profiter de ce parc en toute quiétude et éviter que certaines familles ne s'y sentent plus les bienvenues dès 17 heures ?

M. Pierre-Olivier Cattin indique que l'action « place aux jeunes » avait été menée par la Fondation O2 en collaboration avec les instances communales. Cette action, consistant à animer 6 vendredis soirs pour sensibiliser les jeunes à la problématique des déchets et de la consommation d'alcool, n'a pas été renouvelée cette année. M. Philippe Eggertswyler ajoute qu'un concept « propreté » sera mis en place en vieille ville.

Mme Lisa Raval se déclare satisfaite.

M. Jean Farine constate que les autorités font beaucoup d'effort pour dynamiser l'offre touristique de Porrentruy. En exemple, il cite « Enjoy Switzerland » et le projet Jurassica. Il relève aussi que l'Ajoie offre d'innombrables et belles promenades mais regrette que Porrentruy ne puisse pas offrir la possibilité aux personnes et touristes de passage de louer des vélos. Il aimerait la création d'une station de vélos à Porrentruy, qui ne serait pas financée intégralement par la Commune, et souhaite que le Conseil municipal reprenne ce dossier en collaboration avec la compagnie des CJ qui dessert déjà certaines localités du plateau franc-montagnard. Il ajoute, comme mentionné

dans une brochure diffusée par Jura Tourisme, qu'une vingtaine de localités de la région « Jura & Trois-Lacs » bénéficient des prestations de la Société « Rent a bike ». La mise en service de la future liaison cyclable entre Belfort et Porrentruy devrait être une raison supplémentaire pour se pencher sérieusement sur ce dossier.

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg répond que le programme intitulé « La Franco vélo suisse » est une liaison entre Belfort et Porrentruy, via un circuit qui s'intègre au niveau européen. Le tronçon entre Porrentruy et Belfort sera réalisé tout prochainement par le Canton. Du côté français cette liaison est terminée. Il ajoute que la réalisation de cette piste pose des problèmes du côté suisse en raison de la topographie et des goulets d'étranglements au niveau de Grandgourt. Toutefois, avec l'ouverture de la Transjurane entre Boncourt et Porrentruy, le Canton estime que deux tiers des véhicules vont disparaître sur la route cantonale Boncourt-Porrentruy, ce qui permettra de trouver des solutions pour développer ce tracé. Par conséquent, à Porrentruy, qui se trouve à la porte d'entrée de circuit, il y aura des aménagements. A ce propos, M. le Maire indique qu'un large appel d'offre a été fait dans les milieux privés de Porrentruy pour savoir qui était intéressé à s'intégrer dans ce circuit. A sa grande déception, seuls deux prestataires ont répondu favorablement alors que les exigences n'étaient pas monstrueuses. Cela dit, la Commune va réfléchir à des solutions en relation avec ce projet « Franco vélo suisse », notamment en intégrant une signalétique liée à ce projet en collaboration avec le Canton.

M. Jean Farine se déclare satisfait.

**5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :**

- a) **Mme Alice Galvine Aufranc, 12.01.1973, ressortissante camerounaise.**
- b) **M. Dlovan Hassan Talho, 25.03.1983, et son fils Milan Talho, 8.02.2014, ressortissants irakiens.**
- c) **Mme Emilie Moreau, 27.12.1979, M. Christophe Moreau, 12.04.1971, et leurs filles Margaux, 23.03.2007, et Eléonore Anne, 06.01.2010, ressortissants français.**
- d) **Mme Sabine Popovska, 16.07.1971, ressortissante macédonienne.**
- e) **Mme Arlette Liliane Thérèse Bertrand, 25.02.1949, ressortissante française.**

M. le Président propose de traiter ces demandes de naturalisation en même temps, par un seul vote.

VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la proposition du président à la majorité évidente. Il y a un avis contraire.*

M. Julien Loichat indique que ces demandes ont toutes été validées par la Commission de police qui a rencontré ces personnes qui ont fait les efforts nécessaires pour pouvoir obtenir cet indigénat communal. Il remercie les personnes concernées qui sont présentes ce soir ainsi que celles qui n'ont pas pu venir. Le Conseil municipal a également préavisé favorablement ces différentes demandes, raison pour laquelle l'exécutif communal encourage le Conseil de ville à les accepter.

VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ces demandes de naturalisation à la majorité évidente. Il y a un avis contraire.*

**6. Réponse à la question écrite intitulée « Eclairage et Esplanade : quelle place pour le développement durable ? » (n° 872) (PS-Les Verts).**

Pour le PS- Les Verts, Mme Mathilde Crevoisier Crelier se déclare partiellement satisfaite. Elle prend acte que le Conseil municipal reconnaît qu'une erreur a été commise. La confusion toutefois était possible mais ce type d'éclairage présente des inconvénients, notamment au niveau de la variabilité de l'éclairage et de la durée de vie. En résumé, son groupe maintient des réserves quant au choix du type d'éclairage.

**7. Traitement de la motion intitulée « Pour une démocratie ambitieuse » (n° 876) (PS-Les Verts).**

M. Robert Frund relève les trois points demandés par la motion. Pour son groupe, la réponse du Conseil municipal contient de très bonnes raisons pour l'accepter étant donné que l'exécutif communal considère qu'elle est déjà appliquée pour certains dossiers comme « Cœur de ville ». Il ajoute qu'il semblerait donc que les trois demandes contenues dans la motion sont déjà appliquées ; dès que la démonstration en aura été faite, le groupe PS-Les Verts retirera sa motion. Par conséquent, si la motion est déjà appliquée ; selon quels critères un dossier est soumis en consultation auprès de la population ? Qui décide d'une consultation populaire et de quelle façon se passe-t-elle ? La motion déposée permettrait de répondre clairement à ces questions. Selon sa réponse, le Conseil municipal est favorable à la motion car elle est déjà appliquée dans certains dossiers mais il ne souhaite pas clarifier la procédure pour le choix de ces dossiers, puisqu'il la rejette malgré tout. De plus, malgré ce que répond le Conseil municipal dans la deuxième partie de la motion, le groupe PS-Les Verts ne demande pas de revenir à une assemblée communale, la démocratie participative ne pouvant pas

purement et simplement être assimilée à une telle assemblée.

Par conséquent, vu que le Conseil municipal applique déjà les principes de la démocratie participative dans certains dossiers, le groupe PS-Les Verts la maintient et propose d'officialiser cette pratique existante ; cela montrerait que le Conseil de ville se préoccupe de l'abstentionnisme populaire aux votations et qu'il cherche de manière proactive à valoriser le fait politique et la participation citoyenne.

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg répond que le Conseil municipal propose de rejeter la motion pour les trois bonnes raisons suivantes :

- 1) Pour le Conseil municipal, cette motion paraît inutile car chaque commission peut déjà accueillir, aujourd'hui, des citoyens. De plus, la consultation des citoyens est déjà appliquée dans un certain nombre de grands dossiers comme « Cœur de ville », dans le dossier du réaménagement du quartier de la gare ou celui de l'Inter. Même si les règles de la démocratie participative ne sont pas fixées, dans les faits, le Conseil municipal est sensible à cette problématique. Le Maire profite de cette occasion pour relever que les membres du Conseil municipal, tous partis confondus, sont surpris du taux d'absentéisme dans la participation aux commissions municipales, ce qui ne permet pas d'avoir toujours le quorum. Pour cette raison, il pense qu'il serait difficile de trouver des gens dans la population pour participer dans les mêmes commissions. Il constate également que dans les trois exemples cités, seul le projet « Cœur de ville » a fonctionné. Dans les deux autres cas, les gens n'ont pas participé au débat public.
- 2) Il relève que la motion paraît dévalorisante pour l' élu qui est le représentant du peuple. Il est persuadé que chaque élu est proche de la population et de ses préoccupations.
- 3) Pour lui, la motion est désuète car elle ne lui paraît pas très moderne dans sa conception. En effet, pourquoi ne pas remplacer le Conseil de ville par une démocratie directe comme dans les années 1970 et revenir à une assemblée communale ?

Le Conseil municipal croit au système et tient à remercier chaque élu de l'énorme travail qu'il fournit pour le bien de la population.

M. Nicolas Theurillat relève que la complexité de la motion a suscité une attention particulière de la part de son groupe. Il ajoute que le groupe PDC-JDC refusera la motion à l'unanimité pour les raisons suivantes :

- 1) Pour lui, trop de commissions tue les commissions. En effet, le fait de créer des commissions pour tout et pour rien ne fera que ralentir le bon fonctionnement de la ville et de son administration. Aujourd'hui, la Municipalité contient de nombreuses commissions municipales et les Conseillers municipaux n'ont pas assez de temps pour pouvoir toutes les réunir à fréquence régulière. Il constate que les commissions souffrent actuellement d'un fort taux d'absentéisme. A titre d'exemple, il relève que la Commission des finances n'a pas pu préavisier les comptes en raison d'un nombre insuffisant de ses membres.
- 2) Il ajoute que le Conseil de ville est une autorité élue par le peuple afin de le représenter. Il pense que créer une commission composée de membres du législatif communal et de citoyens non-élus dépréciera la valeur et la confiance à avoir envers le Conseil de ville. Cela enlèverait également la valeur et le crédit que la population voue au législatif de sa ville.
- 3) Il constate également que le Conseil municipal a déjà tenté de réunir la population pour l'informer de dossiers importants mais souvent la population n'a pas répondu présente à ce genre d'occasions. De plus, pour son groupe, les membres du Conseil de ville doivent être à l'écoute de la population car le peuple les a élus pour le représenter.

Pour ces raisons, son groupe refusera la motion et recommande à chaque Conseiller de ville de se mettre à disposition de la population afin que les attentes de cette dernière soient respectées, ce qui permettra d'éviter la création d'une commission à tout le moins inutile.

M. Robert Frund rappelle qu'il ne s'agit pas de remplacer le Conseil de ville, de dévaloriser son travail ou de critiquer le fonctionnement actuel ; tout le monde reconnaît les grands mérites du système démocratique actuel. Toutefois, ce n'est pas parce qu'on vit dans une belle maison qui fonctionne qu'il ne faut pas se demander comment l'entretenir et la développer pour lui donner de la valeur.

Mme Rosalie Beuret annonce qu'en vertu de l'article 36, alinéa 5, du règlement du Conseil de ville, le groupe PS-Les Verts demande que la motion soit soumise au vote de manière fractionnée pour les raisons suivantes.

Elle relève que selon M. Theurillat, la création d'une commission spéciale représentative du Conseil de ville est inopportune car il y a une multiplication des commissions mais, ce soir, son parti dépose une motion demandant la révision du ROAC et la création d'une commission. Concernant l'octroi à cette commission de la compétence de s'élargir à des citoyens non élus ou de consulter librement la population bruntrutaine, cette pratique existe déjà pour différents dossiers mais son groupe souhaiterait intégrer dans le futur ROAC une partie qui serait consacrée au thème de la participation et qui définirait de quelle manière la ville considère la participation afin que la procédure soit toujours la même et que la population soit informée de la procédure dans le cas de démarches participatives.

M. Yann Voillat signale que son groupe est très partagé par cette motion qui demande de créer une commission

de personnes non engagées dans des partis politiques. Pour lui, ces personnes se sentent très mal à l'aise dans les commissions car elles sont souvent regardées pour savoir si elles viennent de gauche, de droite ou du centre. Toutefois, il constate que la réponse du Conseil municipal n'est pas satisfaisante car une réponse étayée par plus d'arguments aiderait les élus à se définir par rapport à la position de l'exécutif communal. Il mentionne que le fractionnement de la motion va peut-être aider certains membres de son groupe à en soutenir une partie et refuser l'autre car la motion pose un problème dans sa mise en œuvre. Même si la motion paraît claire à M. Frund, ce n'est pas le cas pour tout le monde car l'intitulé décrit très bien les bienfaits d'une démocratie participative, mais les buts précis de la motion sont assez flous.

En réponse à Mme Beuret, M. Nicolas Theurillat répond qu'il ne s'agit pas de créer une commission pour créer une commission mais que son parti se soumet aux exigences légales en la matière puisque le ROAC exige la création d'une commission pour toute révision ou modification du ROAC lui-même. A sa demande, M. le Président accorde une suspension de séance de 5 minutes.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville refusent, par 24 voix contre 14, la création d'une commission spéciale représentative du Conseil de ville (point 1). Comme indiqué par M. Pierre Parietti, le point 2 devient donc caduc car on ne peut pas octroyer quelque chose à une commission dont le Conseil de ville vient de refuser la création.*

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville refusent, par 23 voix contre 10, l'intégration dans le futur ROAC d'une partie complète consacrée au thème de la participation populaire et à ses modalités d'application (point 3).*

### **8. Traitement du postulat intitulé « Pour la création de places de parc à vélo fermées en gare de Porrentruy » (n° 877) (PDC-JDC).**

M. Claude Gury relève que, régulièrement, des vélos sont volés ou détériorés tant dans le secteur de la gare de Porrentruy que sur le reste du territoire de la ville. De nombreuses personnes lui ont fait part de leur souhait de pouvoir utiliser un vélo pour se déplacer soit depuis la gare pour aller à leur lieu de travail, ou alors en direction de la gare afin d'emprunter ensuite un train pour se rendre à leur lieu de travail. Mais le risque de vol ou de détérioration les freine et ils préfèrent pour l'heure abandonner cette solution tant qu'un espace sécurisé n'existera pas. Pour pallier ces désagréments, il signale que les grandes villes, y compris Delémont, ont créé des vélo-stations dans les gares. Toutefois, une telle solution a, actuellement, un coût difficilement envisageable à Porrentruy soit en termes d'exploitation, soit en termes d'aménagement. Cependant, pour lui, il est indispensable de mettre en place une solution alternative pour que les usagers des transports publics disposent d'un système de parcage pour vélos sécurisé dans les environs de la gare ; un tel aménagement participerait au développement de l'intermodalité de la gare et de l'usage du vélo dans la ville. Il ajoute que la SNCF a développé des offres spécifiques de ce type pour ses usagers en développant différents modèles de parcs à vélos avec des systèmes d'accès sécurisés par le biais de clefs ou de cartes d'accès.

C'est dans cet esprit que son groupe demande la réalisation d'un test grandeur nature avec l'aménagement d'un parc simplifié afin de définir le potentiel de développement d'une telle solution en gare de Porrentruy ou à proximité immédiate ou, pour le moins, l'établissement d'un concept qui permettrait de déboucher à terme et après obtention des crédits nécessaires sur une réalisation concrète. Il s'agirait de déterminer notamment le mode de gestion du système, le besoin réel avec le nombre de places à prévoir et les conditions liées à sa mise en œuvre. Pour ces raisons, il pense préférable de laisser une certaine liberté au Conseil municipal pour qu'il présente une proposition concrète, cohérente et disposant de l'aval de l'ensemble des partenaires que pourraient être les CFF ou la Poste.

M. Philippe Eggertswyler signale que l'implantation d'un nouveau parc à vélos en sortie du passage sous-voies, sur le domaine des CFF, est en projet et que des échanges sont en cours avec les CFF. Aujourd'hui, la Municipalité n'a pas d'emplacement proche de la gare pour y installer ce type d'abri à vélos. Pour l'implantation d'abris à vélos sécurisés, les services compétents des CFF ont informé la Municipalité qu'ils ne prennent pas en charge de tels systèmes sur leur domaine. Toutefois, les CFF construiront ou réhabiliteront d'ici 2018 un nombre conséquent de places de stationnement couvertes pour les deux roues avec une participation financière par moitié des communes concernées, mais toujours avec des modules ouverts et standardisés au niveau national. Enfin, pratiquement, la mise en place d'un tel système de parcs à vélos fermés par la Municipalité nécessiterait, même en phase de test, outre son installation et investissement, diverses opérations comme la communication, la promotion, les renseignements, l'édition de baux et de factures, la gestion des locataires et des pertes de clefs, l'entretien des locaux, etc., pour un besoin et une clientèle aujourd'hui non identifiés et un nombre de places de vélos au final limité, sans les avantages d'une vélo-station. Le dispositif paraît lourd autant en termes de frais pour une phase de test qu'en sollicitation de moyens pour l'administration communale.

Pour le traitement du postulat le Conseil municipal propose d'interroger officiellement par écrit les CFF et la Poste



pour une possibilité d'implantation de ces hangars fermés sur leurs territoires et pour que ces entreprises prennent en charge la gestion. En ce sens et avec cette restriction, le Conseil municipal propose d'accepter le postulat.

Pour le PCSI, M. Dominique Hubleur signale que son groupe va soutenir ce postulat afin d'appuyer le Conseil municipal à trouver une solution avec les CFF, qui doivent faire un effort dans ce domaine-là. Il constate toutefois que le passage sous-voies ne débouche sur rien du côté de Lorette et demande qu'un parc à vélos soit aussi construit à cet endroit.

M. Didier Nicoulin mentionne que le groupe PLR soutiendra aussi ce postulat dans le sens proposé par le Conseil municipal, afin d'inciter les CFF à installer ces protections pour les vélos car ce n'est pas le rôle de la Commune de gérer cette activité. Il relève qu'à Delémont c'est Caritas qui s'occupe de ce vélo-station. Pour lui, le rôle de la Commune doit se limiter à déterminer les conditions cadres pour la réalisation de ce postulat.

Mme Rosalie Beuret relève que les vols de vélos sont en recrudescence dans ce secteur, comme cela est confirmé par un article du Quotidien jurassien du 23 décembre 2013. Outre la perte financière provoquée, elle ajoute que ces vols ont également comme conséquence de démotiver les gens à utiliser leur bicyclette pour leurs déplacements, notamment pour leurs déplacements pendulaires à la gare. Alors que des plans d'actions pour lutter contre le réchauffement climatique ainsi que pour promouvoir l'activité physique sont partout mis en place, la promotion de la mobilité douce est une action concrète dans ces deux domaines. Or, la sécurisation de places de vélos est une condition sine qua non au développement de ce moyen de locomotion. Son groupe soutiendra donc le postulat et invite le Conseil municipal à ne pas limiter sa recherche de partenaires à la Poste et aux CFF, mais de l'élargir à Caritas ou Publibike et à d'autres partenaires pour trouver les solutions les plus adéquates.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Pour la création de places de parc à vélo fermées en gare de Porrentruy » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

9. a) **Ratifier les dépassements de crédits budgétaires pour 2013.**
- b) **Accepter les comptes de l'Administration communale 2013.**

#### ENTREE EN MATIERE

M. Eric Pineau est satisfait du résultat des comptes 2013, relevant que ça fait un certain temps que la Municipalité attendait un résultat aussi important. Il constate que les mesures d'économies votées par le Conseil de ville dernièrement portent leurs fruits, même si la politique de rigueur menée depuis 5 ans n'a pas toujours été évidente à faire passer dans l'administration. A cet égard, il tient à remercier les employés communaux qui gèrent le budget par rapport à ce que le Conseil municipal leur donne comme possibilité. Il ajoute que le bénéfice est important et relève les produits et charges extraordinaires qui s'équilibrent, à peu de chose près.

Toutefois, concernant les charges supplémentaires, il signale que celle de l'aide sociale ont pris l'ascenseur pour plus de 600'000 francs, ce qui est inquiétant mais le groupe de travail relatif à la répartition des charges sera vigilant concernant cette augmentation. Concernant les rentrées fiscales, elles sont stables par rapport aux comptes 2012, ce qui ne sera peut-être pas le cas pour 2014 puisque la nouvelle loi sur les couples mariés entrera en vigueur, ce qui engendrera un manque à gagner d'environ 500'000 francs pour Porrentruy. Pour ce qui est de l'endettement, celui-ci passe en-dessous de la barre des 50 millions de francs alors, il y 10 ans, la dette communale s'élevait à 65 millions de francs. L'endettement étant également lié aux taux d'intérêts, il constate que ceux-ci sont très intéressants puisqu'ils se situent à environ 2,12 %. Il mentionne aussi que, dans les 10 ans, la Commune a investi pour 46 millions de francs bruts, c'est-à-dire sans la diminution des subventions fédérales et cantonales, ce qui représente 22 millions nets d'investissements.

En conclusion, la politique du Conseil municipal, suivie par l'administration, est de maîtriser les charges et poursuivre les efforts qui ont été faits jusqu'à aujourd'hui pour asseoir une fois la santé financière de Porrentruy, pour l'avenir de Porrentruy et pour les nombreux projets prévus en ville de Porrentruy.

M. Jean Farine indique que le groupe PDC-JDC a pris connaissance avec grand intérêt et satisfaction du bon résultat financier des comptes 2013. S'agissant des divers éléments « charges et produits extraordinaires », il relève que ceux-ci n'ont pas d'incidence très significative sur le résultat final. Son groupe est très content du travail effectué au niveau de la mise à jour de la valorisation des terrains, ce qui a permis de comptabiliser en une seule fois la recapitalisation de la Caisse de Pensions de la République et Canton du Jura et de procéder aussi à l'amortissement total et complet des déficits reportés des derniers exercices. Le seul bémol à relever, c'est le poste de l'action sociale qui a atteint un pic depuis le transfert des charges de la santé au Canton ; le postulat que le Conseil de ville avait accepté en mars dernier, demandant que toutes les charges liées soient confiées à l'Etat, prend d'autant plus de valeur. Son groupe attend avec impatience le résultat de l'étude en cours auprès de l'Association jurassienne des communes.

Il termine en faisant remarquer l'excellent travail fourni par l'ensemble des responsables politiques et

administratifs de la Commune et remercie, au nom de son groupe, tous les employés communaux qui ont bien compris le message de respect de la gestion des coûts, conformément au budget et les invite à continuer sur cette voie, ce qui va permettre de renforcer et pérenniser la santé financière de Porrentruy au cours de ces prochaines années, le tout lié forcément à son développement économique et démographique tant attendu. Le groupe PDC-JDC va donc ratifier les dépassements de crédits budgétaires et accepter les comptes de l'Administration communale de l'année 2013.

M. Yves Quiquerez indique que le groupe PCSI a pris connaissance avec satisfaction des comptes 2013 de la Commune, bouclant avec un bénéfice de 368'000 francs. Il salue le retour aux chiffres noirs, d'autant que le produit d'opérations extraordinaires n'influence que peu le résultat final. Il constate également que la marge de manoeuvre d'une ville de la taille de Porrentruy se réduit comme peau de chagrin et que l'augmentation sensible des charges liées à l'action sociale pèse lourdement sur les comptes municipaux.

Par ailleurs, il relève l'évolution particulièrement favorable des taux d'intérêts sur les marchés financiers. Il souhaite que les emprunts de la Commune qui devront être renouvelés jusqu'à fin 2016 pourront aussi bénéficier de conditions encore très favorables car une augmentation de 0.5 point des taux d'intérêts représenterait une augmentation de charge de 250'000 francs. Il constate que les charges et recettes extraordinaires s'équilibrent à peu près et note une nette amélioration du degré et de la capacité d'autofinancement de la Commune, signe d'une santé financière améliorée. Il souligne aussi les efforts consentis par les employés et les autorités dans leur volonté de maîtriser les charges maîtrisables. Il se demande si la réduction de l'endettement doit prévaloir face aux objectifs de développement de la ville ? Il relève que les conditions sont actuellement favorables, puisque l'activité économique est bonne et que les taux d'intérêts sur les marchés financiers réduisent les charges d'intérêts. En sera-t-il de même à court et moyen terme ?

La répartition des charges entre le Canton et les Communes laisse craindre aussi une détérioration de la situation financière des Communes si elle devait se poursuivre à ce rythme. De plus, il serait intéressant et utile, pour apprécier avec objectivité la situation de la Commune, de disposer d'éléments de comparaison avec d'autres villes suisses ou romandes de taille identique. Pour terminer, il adresse, au nom de son groupe, ses remerciements au personnel communal ainsi qu'au conseiller municipal en charge des finances, M. Eric Pineau, sans oublier M. Thomas Schaffter, à la tête de ce département jusqu'en octobre 2013, qui a lui aussi oeuvré avec détermination et responsabilité. Combattre l'un avec l'autre et non pas l'un contre l'autre pour donner le meilleur de soi et permettre ainsi à Porrentruy de continuer à se développer de manière harmonieuse, c'est dans cet esprit constructif et engagé que le PCSI acceptera les comptes 2013 tels que présentés.

Au nom du groupe PS-Les Verts, M. Gilles Coullery constate, avec satisfaction, que les comptes 2013 bouclent sur un bénéfice d'un peu plus de 360'000 francs. Sa satisfaction est d'autant plus grande que sans les charges et les recettes extraordinaires le résultat serait également positif de plus 290'000 francs. Son groupe se réjouit du résultat positif engendré par la régularisation des positions liées aux terrains qui a permis d'amortir la totalité de la perte reportée et de régler la recapitalisation de la Caisse de pensions. Au niveau des investissements, il relève que ceux-ci n'ont malheureusement pas atteint les 7 millions et demi budgétés ; considérant le retard que Porrentruy a en matière d'infrastructures le report de 2 millions de francs d'investissement est regrettable. Il ajoute que la diminution de l'endettement et la marge d'autofinancement en augmentation sont réjouissantes et permettent de voir l'avenir avec un peu plus de sécurité. Pour conclure, le groupe PS-Les Verts se réjouit de la situation financière de Porrentruy et souhaite que les investissements dont la ville a besoin continuent et progressent car le contribuable est prêt à payer le prix si les prestations et les infrastructures sont de qualité.

Concernant le point des investissements qui n'ont pas été réalisés au cours de l'année 2013, M. Joël Etique rappelle qu'en 2012, c'est un montant de 6 millions de francs qui n'avait pas été investi; ce qui est quand même un manque de réalisations pour la ville de Porrentruy. Il ajoute que le groupe PLR a aussi appris avec satisfaction l'analyse de la réserve à destination spéciale qui a été traitée avec le résultat connu. Pour le reste, tout a été dit et le groupe PLR acceptera les comptes 2013 et ratifiera les dépassements de crédits budgétaires.

Concernant les investissements réalisés, M. Eric Pineau constate que certains dossiers ont été en souffrance, comme l'Inter. Il en profite pour remercier le maire ad intérim, M. Gabriel Voirol, qui a su gérer la Commune, aussi au niveau des finances, pratiquement pendant une année, dans une période un peu difficile.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

#### FONDS DU SUJET

##### **a) Ratifier les dépassements de crédits budgétaires pour 2013**

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville ratifient les dépassements budgétaires pour 2013 à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

**b) Accepter les comptes de l'Administration communale 2013**

En réponse à M. Nicolas Theurillat qui relève que le montant indiqué à la page A8, concernant la rubrique « Economie et Finances », n'est pas le même que celui indiqué à la page A11 pour la même rubrique, M. Eric Pineau indique que cette erreur sera corrigée.

**310.431 Emoluments divers**

M. Dominique Hubleur souhaitant savoir ce qu'ont rapporté les infractions relevées à l'éco-point de la rue du Jura, M. Julien Loichat répond qu'il ne connaît pas la somme exacte mais indique que les caméras posées à cet endroit ont largement été rentabilisées.

**590.365.01 Contribution « Culture »**

A la demande de M. Stéphane Theurillat, souhaitant savoir de quelle manière est réparti le montant de 25'000 francs à cette rubrique, M. Pierre-Olivier Cattin répond que le Monde de Couleur reçoit 5'000 francs et le Rock'Air et le cirque Starlight reçoivent 10'000 francs.

**710.441 Rétrocession des taxes de séjour**

M. Didier Nicoulin constate qu'il y a une diminution par rapport à 2012 alors que le rapport de gestion informe que les nuitées sont en augmentation. Il souhaiterait donc connaître les raisons de cette baisse.

M. Pierre-Arnauld Fueg répond qu'il y a un décalage d'une année par rapport à l'encaissement et que l'augmentation se verra sur les comptes 2014. Il signale aussi que la taxe de séjour n'est pas encaissée totalement par la Municipalité car une partie revient à Jura Tourisme.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent les comptes de l'Administration communale 2013 à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

**10. Rapport de gestion 2013 de l'Administration communale.**

M. Julien Loichat fait remarquer que la population est en augmentation et a passé la barre des 6'800 habitants. Il rappelle que l'objectif du Conseil municipal est d'arriver le plus tôt possible à 7'000 habitants.

M. Yann Voillat demande de rajouter les permis N et F qui sont comptés par l'Office fédéral de la statistique dans la population permanente résident dans la Commune et qui sont pris en compte dans la répartition des charges.

M. Julien Loichat répond qu'il en sera tenu compte pour les années futures, tout dépend du sort que le législatif réservera à l'un des textes déposés ce soir.

**11. Divers**

M. le Président informe que 5 textes ont été déposés.

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances.

La parole n'étant plus utilisée, M. le Président lève la séance. Il est 21.40 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le secrétaire :

Le président :

D. Sautebin

J.-L. Plumey